

## PROGRAMME

# Convocation et la tenue de l'assemblée générale

REF : COP-011

L'ordonnance du 30 octobre 2019 et le décret du 2 juillet 2020 ont eu pour objectif de clarifier, moderniser, simplifier et adapter les règles relatives à la prise de décision par le syndicat des copropriétaires en assemblée générale.

Les textes : Loi ELAN du 23 novembre 2018; Ordonnance ELAN du 30 octobre 2019; Décret du 2 juillet 2020

Lien site boutique : <https://urlz.fr/hogq>

### Durée

4.00 heures (0.50 jours)

### Type d'action de formation

Action de formation

### Objectif(s) pédagogique(s)

- Être capable de convoquer l'assemblée générale en toute sécurité selon les dernières dispositions légales
- Être capable de tenir une assemblée générale des copropriétaires selon les dispositions ELAN

### Contenu de la formation

- LA CONVOCATION
  - L'initiative de la convocation : • Le syndic. • Un ou plusieurs copropriétaires • Le président du conseil syndical • Les destinataires de la convocation
  - Le contenu de la convocation : • Les mentions obligatoires (lieu, date et heure de la réunion, ordre du jour) • Les documents et informations obligatoires • Le mandat de vote • Le formulaire de vote par correspondance
  - Les formes de la convocation : • Les règles de principe
- LA TENUE
  - La feuille de présence : • Le contenu. • La forme et la certification
  - La désignation du «bureau» : • Le président de séance • Les scrutateurs • Le secrétaire de séance
  - Le mandat de vote : • L'identité du mandataire • Le sous-mandat • Le mandat impératif • Le mandat en blanc • Les limitations du nombre de mandats
  - Le formulaire de vote par correspondance
  - Le vote par correspondance
  - Les différentes majorités légales
  - Le procès-verbal : • Les mentions • Les règles formelles (signature, forme électronique, annexes, registre des procès-verbaux) • Les sanctions des irrégularités

### Profils des apprenants

## Edilaix

33 COURS DE VERDUN RECAMIER  
69287 Lyon cedex 02  
Email: [formation@groupe-edilaix.com](mailto:formation@groupe-edilaix.com)  
Tel: +33472497911



- Administrateurs de biens, huissiers, syndics, avocats, administrateurs judiciaires, notaires, géomètres-experts

### Pré-requis

Aucun pré-requis pour cette action de formation

### Organisation de la formation

#### Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation ;
- Documents et supports de formation à télécharger en version pdf;
- Exposés théoriques ;
- Etude de cas concrets ;
- Quiz de fin de formation.

#### Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

Un questionnaire de type QCM sera disponible sur l'espace apprenant du participant.

Ce QCM devra être réalisé dans un délai de 8 jours après la formation et donnera lieu à la remise d'une attestation de fin de formation/attestation des acquis.

#### Accessibilité

Vous avez des besoins spécifiques (en matière d'accessibilité handicap, régime spécial, ou autres).

Référent handicap : Alexandra MARTIN [formation@groupe-edilaix.com](mailto:formation@groupe-edilaix.com). (Merci de nous prévenir au moins 3 semaines avant le début de la formation).

#### Équipe pédagogique Edilaix

Comité pédagogique composé de :

Yves STERVINO - Président de la société Edilaix

Jean-Marc ROUX - Responsable pédagogique et directeur scientifique des éditions Edilaix

Alexandra MARTIN - Directrice de la société Edilaix et référente handicap

Julie STERVINO - Gestionnaire de formation

### [Conditions générales d'inscription et de vente sur www.edilaix.com](http://www.edilaix.com)

### [Livret d'accueil participant](#)